

LES ENSEIGNANTS DÉNONCENT LE PTCI
DÉVOILÉES PAR LA PRESSE, LES PROPOSITIONS DE L'UE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION OUVRENT LES
PORTES À LA PRIVATISATION

(Bruxelles - 16 juin 2014) Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) – région européenne de l'Internationale de l'Education – représentant 11 millions d'enseignants et autres employés du secteur de l'éducation en Europe, exprime ses plus vives inquiétudes face à l'intention de l'Union européenne d'inclure les services d'éducation dans un accord de libre-échange négocié actuellement avec les Etats-Unis.

Divulguée par la presse, la proposition initiale mise sur la table par l'UE concernant les services et les investissements qui seront régis par le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) offre de nombreuses opportunités dans le domaine des services éducatifs financés par le secteur privé qui, selon le CSEE, sont susceptibles de favoriser la prolifération des prestataires poursuivant un but lucratif.

« Excepté quelques exceptions mineures, l'UE ouvre grand les portes aux entreprises commerciales américaines pour assurer les services d'éducation depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'université », a déclaré le Directeur européen du CSEE Martin Rømer, avant d'ajouter : « En outre, les dispositions prévues par le PTCI rendront la tâche des Etats membres particulièrement difficile pour réglementer efficacement ces entreprises. »

A titre d'exemple, Rømer a mis en exergue la controverse qui entoure actuellement le secteur des établissements d'enseignement supérieur à but lucratif aux Etats-Unis :

« Une enquête menée par le Congrès américain en 2012 a révélé que ces établissements exigeaient des frais de scolarité exorbitants, alors que les résultats scolaires sont, quant à eux, plus que déplorables. L'argent du contribuable utilisé pour subventionner ces entreprises privées a principalement servi à organiser des campagnes de marketing ou à gonfler leurs bénéfices – sans parler de la fraude fiscale largement répandue dans ce secteur. »

Dans le cadre du PTCI, les offres proposées par l'UE pour les services d'éducation permettraient de garantir aux prestataires de services éducatifs privés américains un accès au marché dans la majorité des Etats membres. Toute tentative de réglementer le nombre de prestataires autorisés à pénétrer un marché ou toute réglementation visant à renforcer les normes de qualité et les procédures d'accréditation pourrait être interprétée comme une violation de l'accord.

Rømer ajoute : « Par ailleurs, les nombreuses offres proposées par l'UE pour le secteur de l'éducation ne se limitent pas uniquement aux négociations relatives au PTCI, elles s'appliquent également à l'Accord général sur le commerce des services, négocié par un plus grand nombre de pays. »

Dès le début des négociations, le CSEE a exprimé ses inquiétudes concernant les risques considérables pour les politiques éducatives, les institutions scolaires, la communauté enseignante et les élèves, au cas où les services d'éducation seraient inclus dans le PTCI.

« Nous continuerons à renforcer la pression lors du deuxième tour des négociations et à réitérer haut et fort qu'il est inacceptable d'inclure l'éducation et d'autres services publics dans un accord commercial », a précisé Rømer.

La deuxième phase de négociation se déroulera du 14 au 18 juillet 2014.

-###-

Pour de plus amples informations :

[Déclaration du CSEE sur le PTCI](#)

Informations complémentaires sur [l'éducation et le PTCI](#)